

**PROVINCE DE QUÉBEC**38<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2007****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 13 décembre 2007*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 9 Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.